



Mairie de SALLEDES  
3 Chemin de Montlou  
63270 Sallèdes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEL\_2025\_035**  
**MOND'ARVERNE COMMUNAUTE**  
**: AVIS SUR LE PROJET DE PLUI**

**Séance du jeudi 22 mai 2025**

Date de la convocation: 16/05/2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alexandre PAGES,*

**Membres en exercice :**  
13

**Présents :** 12

**Votants :** 12  
0  
0

**Présents :** Angélique BEGUE, Bernard BERTRIX, Jérôme BRUT, Sébastien CHOUVET, Sylvie COQUEMER, Régis GRANGIER, Florence LECOUR, Alexandre PAGES, Cédric USANNAZ, Pierre-Alexandre SADOURNY, Mathilde BOUCHICHE, Valérie DESVIGNES

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** Alicia GRANGIER

**Secrétaire de séance :** Régis GRANGIER

**- Objet : MOND'ARVERNE COMMUNAUTE : AVIS SUR LE PROJET DE PLUI**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment la sous-section 3 relative à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (intercommunal) encadré par les articles L153-14 à L153-18 et R153-3 à R153-6,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Clermont,

Vu la délibération n°18-015 en date du 25 janvier 2018, par laquelle Mond'Arverne Communauté a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) dont le travail de définition des ambitions territoriales de développement a été amorcé par l'étude du projet de Territoire conduite en amont du document d'urbanisme,

Vu la délibération n°23-100 en date du 31 août 2023, par laquelle Mond'Arverne Communauté a décidé d'un premier arrêt de PLUi,

Vu la délibération n°24-020 en date du 22 février 2024 approuvant l'interruption de la procédure d'approbation et la reprise de l'élaboration du PLUi à partir du PADD, ainsi que la

reprise de la concertation ont été adoptés,

AGEDP Dépôt Préfecture de Clermont Ferrand
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2025 063-216304055-20250522-DEL_2025_035-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEL\_2025\_035**

Mairie de SALLEDES  
3 Chemin de Montlou  
63270 Sallèdes

**MOND'ARVERNE COMMUNAUTE**  
**: AVIS SUR LE PROJET DE PLUI**

Vu la délibération n°25-050 en date du 24 avril 2025, arrêtant le projet de PLUi et tirant simultanément le bilan de la concertation en application de l'article R153-3 du code de l'urbanisme,

Vu le projet de PLUi arrêté et notifié aux communes pour avis, notamment les principales dispositions relatives aux OAP, aux règlements graphique et écrit qui concernent la commune,

Les communes membres disposent alors de trois mois à compter de cet arrêt pour exprimer leur avis sur le projet de PLUi et émettre d'éventuelles demandes de modifications.

Vu les documents constitutifs du projet de PLUi,

Considérant que le projet de PLUi de Mond'Arverne Communauté répond aux objectifs de développement durable, de protection de l'environnement et de cohérence territoriale,

Considérant que le projet de PLUi permet de définir les orientations d'aménagement et de développement de l'ensemble du territoire intercommunal,

Considérant que le projet de PLUi a été élaboré en concertation avec les habitants, les communes membres, les associations locales et les autres acteurs du territoire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (5 voix contre : Jérôme BRUT, Cédric USANNAZ, Bernard BERTRIX, Florence LECOUR, Mathilde BOUCHICHE) :

▪ De donner un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Mond'Arverne Communauté tel qu'il a été présenté,

▪ De formuler les observations suivantes :

– 1 - POMERIDE

Les parcelles cadastrées section AC N°4 (pour partie), n° 5, n°7 et n° 8 doivent être classées en zone agricole constructible.

Les parcelles cadastrées section AC n°10 et n° 11 doivent être classées en zone agricole.

– 2 - LES BLANCHERIES

La parcelle cadastrée section AD n°281 doit être classée en zone agricole.

AGEDI
Dépôt Préfecture de Clermont Ferrand
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/05/2025
063-216304055-20250522-DEL_2025_035-DE



Mairie de SALLEDES  
3 Chemin de Montlou  
63270 Sallèdes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEL\_2025\_035**  
**MOND'ARVERNE COMMUNAUTE**  
**: AVIS SUR LE PROJET DE PLUI**

– 3 – LE BOURG

Les parcelles cadastrées section A n° 125 et n°126 doivent faire l'objet d'un emplacement réservé.

– 4 – CARTAS

La parcelle cadastrée section AD n°340 (pour partie) doit être classée en zone constructible.

- LE LANDET

La parcelle cadastrée section AE n°208 doit être classée en zone constructible.

– 6 – CHAUGNE

La parcelle cadastrée section AH n°77 doit être classée en zone agricole constructible.

La parcelle cadastrée section AH n°390 doit être classée en zone constructible.

– 7 – LES FOURNETS

La parcelle cadastrée section E n°1105 doit être classée en zone agricole constructible.

– 8 – CRAIMPS HAUT

Les parcelles cadastrées section D n°7 et n° 448 doivent faire l'objet d'un abandon du projet de changement de destination car celui-ci est inexpliqué.

– 9 – LES CONDAMINES

La parcelle cadastrée section D n° 342 doit faire l'objet d'un emplacement réservé.

– 10 – CHAMPREAT

La parcelle cadastrée section D n° 196 doit être classée en zone agricole constructible.

Le conseil insiste expressément pour que soient prises en compte les remarques énoncées, remarques déjà transmises à plusieurs reprises au service PLUI de MAC.

- De charger Monsieur le Maire de Sallèdes de transmettre la présente délibération et les observations formulées à Monsieur le Président de Mond'Arverne Communauté

De dire que la présente délibération sera affichée en mairie un mois et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune

AGSD  
Dépôt Préfecture de Clermont Ferrand  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 27/05/2025  
063-216304055-20250522-DEL\_2025\_035-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL\_2025\_035

Mairie de SALLEDES  
3 Chemin de Montlou  
63270 Sallèdes

**MOND'ARVERNE COMMUNAUTE**  
**: AVIS SUR LE PROJET DE PLUI**

Cette délibération est prise à l'unanimité des membres présents et représentés par un vote à main levé.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance  
Régis GRANGIER

Le Maire  
Alexandre PAGES



AGEDI Dépôt Préfecture de Clermont Ferrand
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2025 063 216304055-20250522-DEL 2025_035-DE

# ANNEXE

## Pommeride



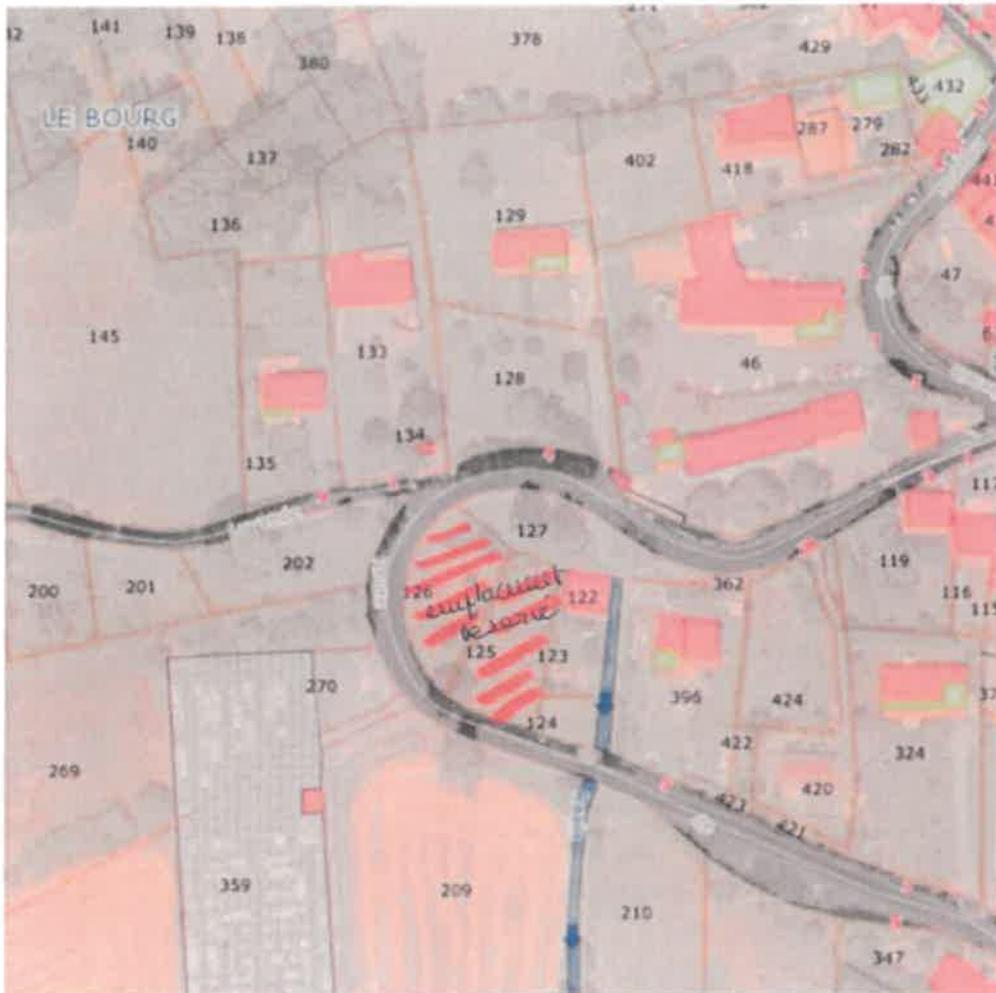
AGEDI Dépôt Préfecture de Clermont Ferrand
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2025 063-216304055-20250522-DEL_2025_035-DE

## Les Blancheries



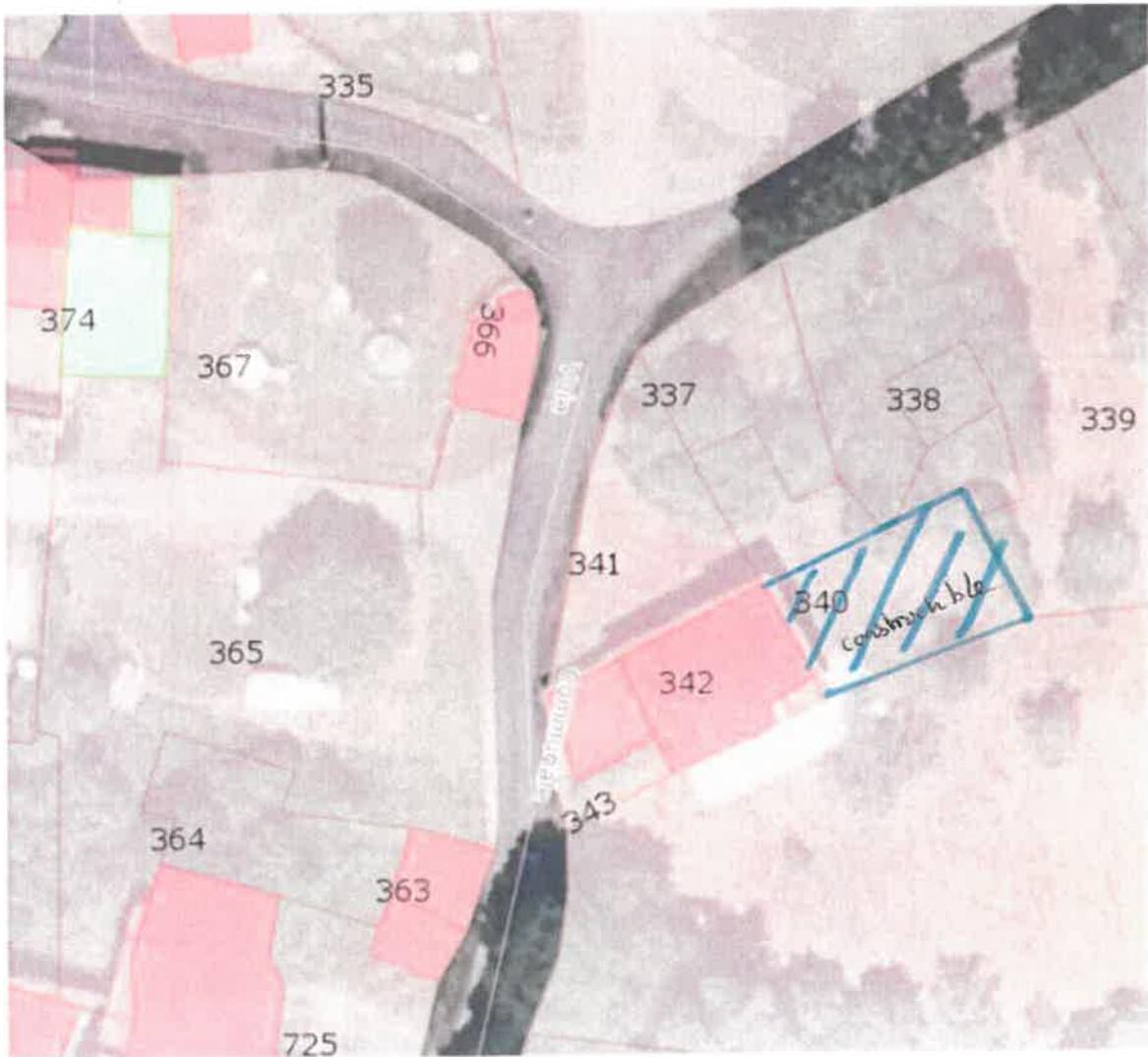
AGEDI Dépôt Préfecture de Clermont Ferrand
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2025 063-216304055-20250522-DEL_2025_035-DE

## Le bourg



AGEDI Dépôt Préfecture de Clermont Ferrand
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2025 063-216304055-20250522-DEL_2025_035-DE

## Cartas



AGEDI Dépôt Préfecture de Clermont Ferrand
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2025 063-216304055-20250522-DEL_2025_035-DE

**Le Landet**



<p>AGEDI Dépôt Préfecture de Clermont Ferrand</p>
<p>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2025 063-216304055-20250522-DEL_2025_035-DE</p>

# Chaugne



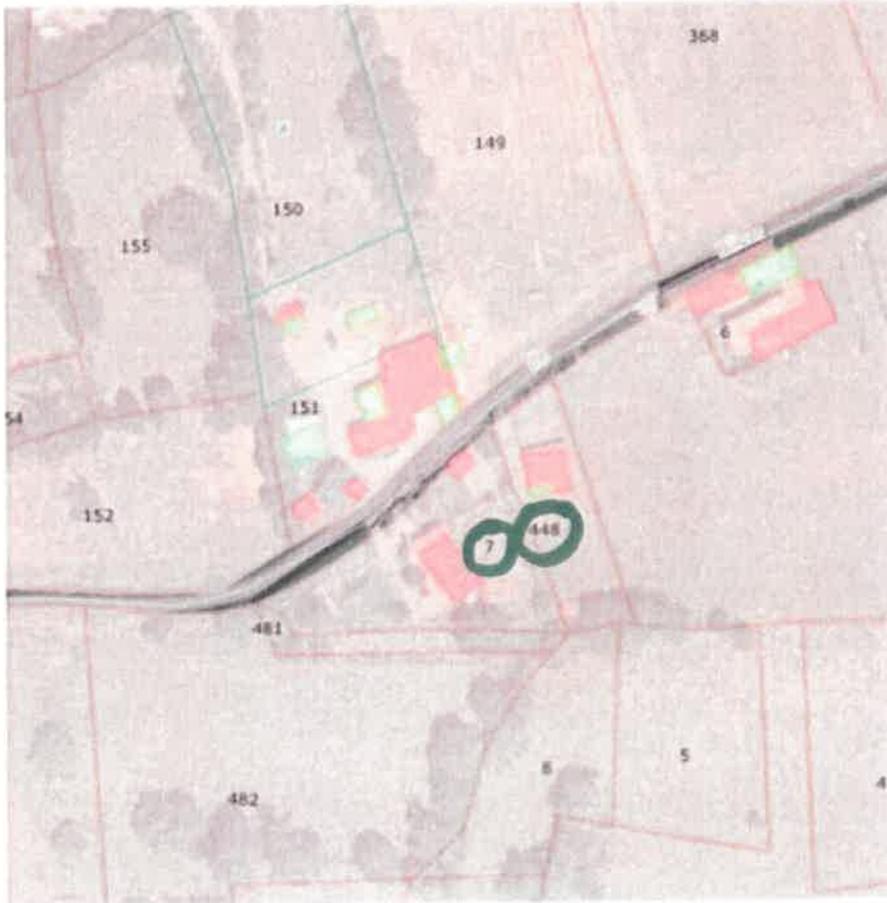
AGED! Dépôt: Préfecture de Clermont Ferrand
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2025 063-216304055-20250522-DEL_2025_035-DE

# Les Fournets



AGEDI Dépôt Préfecture de Clermont Ferrand
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2025 063-216304055-20250522-DEL_2025_035-DE

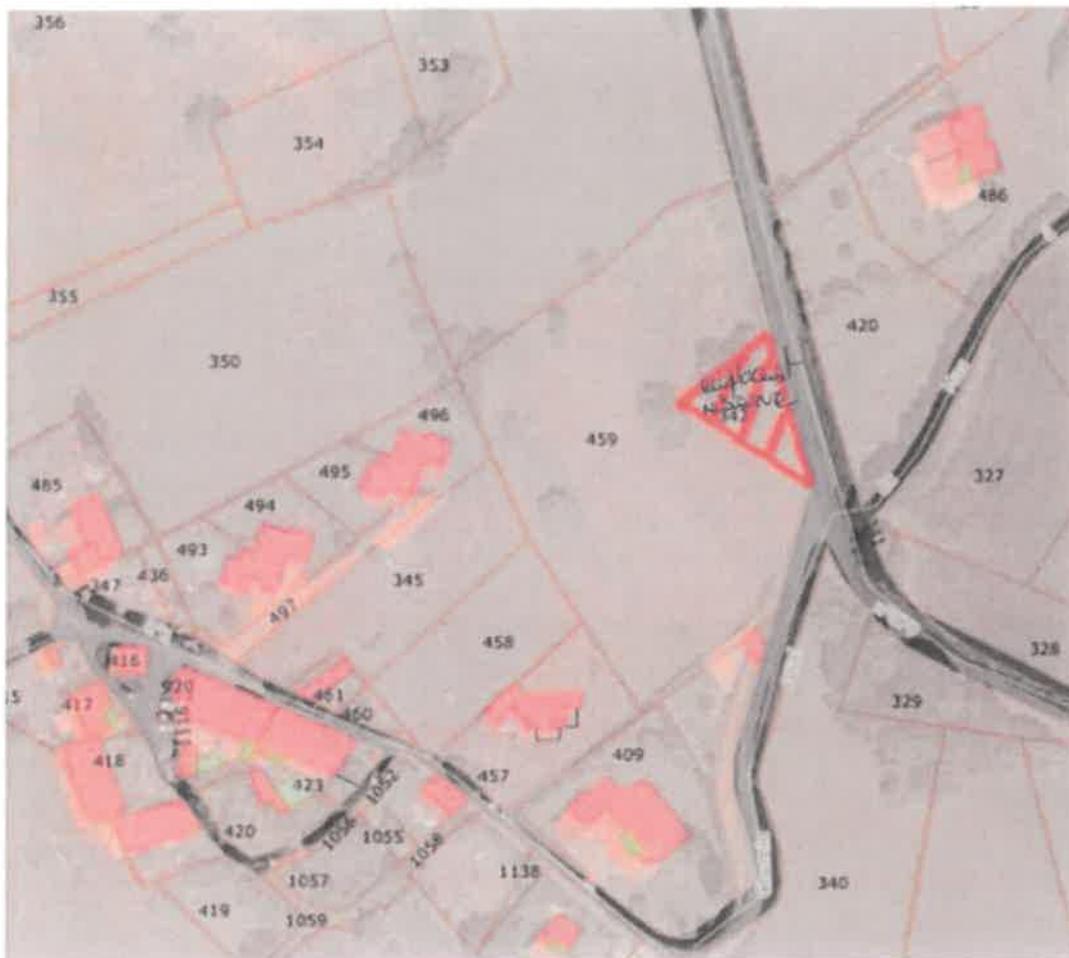
## Craimps Haut



*pas de changement  
de destination*

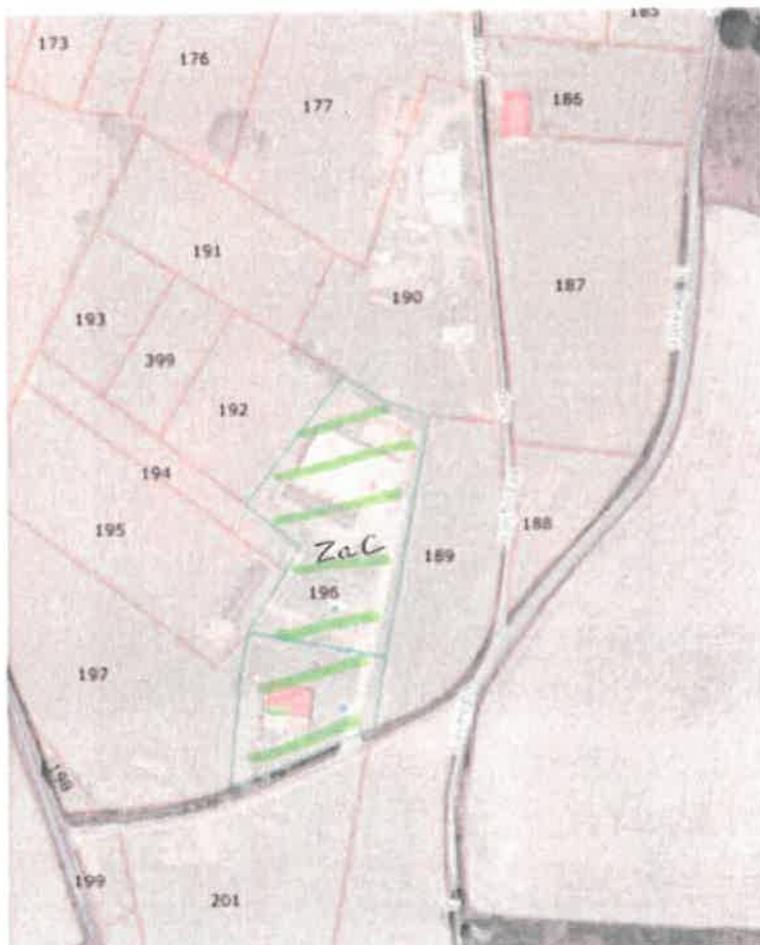
AGEDI Dépôt Préfecture de Clermont Ferrand
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2025 063-216304055-20250522-DEL_2025_035-DE

# Les Condamines



AGEDI Dépôt Préfecture de Clermont Ferrand
Contrôle de légalité Date de réception de l'AP: 27/05/2025 063-216304055-20250522-DEL_2025_035-DE

## Champreat



AGEDI Dépôt Préfecture de Clermont Ferrand
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/05/2025 063-216304055-20250522-DEL_2025_035-DE